

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 19 octobre 2017 conférant un grade d'officier de réserve  
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1729510A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6 et R. 4211-4 à R. 4221-28 ;

Vu l'avis n° 76802 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 28 septembre 2017 relatif à l'évaluation psychologique des candidats à la réserve opérationnelle,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Cyrille, Benoît, Cécile, Marie, Olivier Fruchaud est nommé au grade de commandant de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi d'expert dans le cadre de l'expérimentation « VIGIES » de la mission du pilotage et de la performance près de la direction générale de la gendarmerie nationale.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 octobre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général, commandant et délégué  
des réserves de la gendarmerie nationale,*

A. FOUGERAT